



# BRIGADIER - CHEF EXPERTISE

## ILS ONT ESSAYÉ DE TORPILLER... ILS ONT ÉCHOUÉ !

### COMMUNIQUÉ :

Suite à la réforme historique du passage en catégorie B du corps d'encadrement et d'application des Personnels de Surveillance de l'Administration Pénitentiaire, obtenue par **FO Justice** seule, une organisation syndicale, sans doute amère et jalouse de ce bilan positif a essayé de faire rejouer le match en tentant, par tous les moyens, de retarder sa mise en place.

**En effet, dès l'année 2024, FO Justice avait obtenu que soient nommés plus de 1 300 surveillants et brigadiers au grade de Brigadier-Chef de la filière « expertise ». Dans les années à venir, ce sont plus de 13 000 promotions qui doivent être faites au travers de cette réforme.**

Cette nouvelle filière « expertise » est l'occasion pour l'ensemble des Surveillants et Brigadiers de pouvoir évoluer en grade et d'ouvrir de nouvelles perspectives d'évolutions indiciaries, en faisant valoir l'expérience professionnelle acquise au travers de leur carrière.

Cette organisation syndicale, frustrée de voir les avancées se mettre en place, a tenté de faire pression sur la DGAFP (Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique) et le ministère, usant de tous les arguments juridiques, allant jusqu'à menacer d'introduire des recours contentieux, pour faire valoir l'annulation pure et simple de ces promotions au titre de l'année 2024.

Cette vile manœuvre, d'une bassesse inqualifiable, n'avait qu'un objectif : nuire à notre organisation syndicale en compromettant la mise en œuvre de la réforme que NOUS avons négociée et annoncée. **Au final, l'objectif inavoué reste électoraliste...**

**C'est véritablement pitoyable, minable !**

Comment une organisation syndicale a-t-elle pu, par jalousie ou par égo démesuré, tenter de faire reporter des promotions attendues par des centaines d'agents allant même jusqu'à prendre le risque de porter atteinte à la promotion des Premiers Surveillants intervenue en ce début d'année ?

**C'EST UNE HONTE SANS NOM ! C'EST À VOMIR !**



Une Façon Anonyme de Porter atteinte aux Personnels, mais qui fort heureusement ne fonctionnera pas cette fois-ci grâce à la persévérance de **FO Justice** !

**FO Justice** a immédiatement réagi en intervenant auprès du ministère, du Secrétariat général et de la DAP, pour construire une réponse à cette attaque honteuse qui n'avait pour seul objectif que de torpiller la réforme.

C'est pourquoi la DAP nous a assuré que ces promotions auront bien lieu au titre de l'année 2024, dans les conditions qui restent **IDENTIQUES** à celles initialement prévues.

La seule différence est que, pour l'année 2024, les nominations se feront au titre d'un « concours professionnel » et non d'un « examen professionnel ». C'est un détail d'ordre sémantique que ne changera rien, le déroulé se fera bel et bien dans les conditions d'un dossier construit sur l'expérience professionnelle.

Par exception pour l'année 2024, il faudra justifier de 4 ans de services effectifs dans le corps et détenir le 3<sup>ème</sup> échelon.

Dès 2025, les promotions se feront également dans les mêmes conditions, mais sous le titre d'un « examen professionnel » avec une ancienneté requise de 8 ans après titularisation, et ce de manière pérenne.

**FO JUSTICE MAINTIENT DONC LE CAP DE SA RÉFORME MALGRÉ CES MANŒUVRES QUI DISCRÉDITENT LE COMBAT SYNDICAL DE LA PART D'UNE ORGANISATION PROFESSIONNELLE EN TOTALE PERTE DE REPÈRE !**

**DONC DÈS LE 16 SEPTEMBRE 2024,**

**INSCRIVEZ-VOUS !**

**FO JUSTICE SERA À VOS CÔTÉS**

**POUR VOUS AIDER DANS VOS DÉMARCHES !**

**FO Justice** – le 12 Septembre 2024

